

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20210629-C_111_06_2021-DE

C-111-06-2021

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION ENTRE LA CAN ET DEUX-SÈVRES HABITAT POUR DES TRAVAUX RELATIFS À LA MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERRÉES À NIORT 37- 45 RUE LAURENT BONNEVAY

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Philippe MAUFFREY, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à François BONNET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Aurore NADAL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Anne-Lydie LARRIBAU à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Christelle CHASSAGNE.

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER, Christine HYPEAU, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION ENTRE LA CAN ET DEUX-SÈVRES HABITAT POUR DES TRAVAUX RELATIFS À LA MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERRÉES À NIORT 37- 45 RUE LAURENT BONNEVAY

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de sa compétence, la CAN souhaite développer de nouveaux dispositifs de collecte sur certains secteurs par la mise en place de nouvelles solutions de gestion collective des déchets en remplacement de la collecte en porte à porte.

En raison de la situation actuelle de la résidence située 37-45 rue Laurent Bonnevey à Niort, bâtiment géré par Deux-Sèvres Habitat (DSH), avec notamment une recrudescence d'incivilités et d'incendies de bacs de collecte, il est envisagé de remplacer les bacs de collecte par l'implantation de 2 colonnes enterrées destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est d'améliorer la sécurité des habitants en limitant les feux de poubelles.

L'installation de ces colonnes enterrées est également l'occasion d'expérimenter de nouveaux dispositifs de pré-collecte sur ce secteur. Les riverains concernés pourront ainsi déposer leurs déchets en apport volontaire 24h/24 et 7j/7.

Les déchets déposés dans ces colonnes enterrées sont désormais invisibles depuis la rue ce qui permet également de limiter les nuisances visuelles et olfactives liées au stockage des bacs.

Pour la mise en œuvre de ces travaux d'aménagement, réalisés sur des voiries ou espaces publics appartenant aux communes, la CAN a recueilli l'accord du propriétaire, à savoir la Ville de Niort (VDN).

Selon les préconisations de la CAN, la VDN assure toutes les tâches liées aux études, aux diverses autorisations, à la coordination des concessionnaires en cas de dévoiements de réseaux enterrés et/ou aériens, à la réalisation des travaux (en interne et/ou par des entreprises) et à leur réception en tant que Maître d'Ouvrage unique. (Ces travaux feront l'objet d'une autre convention entre la VDN et DSH).

De ce fait, il est proposé la signature d'une convention entre la CAN et DSH afin de définir la répartition financière des 2 parties correspondant à l'achat, la livraison et la mise en place des 2 colonnes enterrées.

Les montants estimés et pris en charge sont les suivants :

- **2 400 € TTC** pour DSH,
- **14 668 € TTC** pour la CAN (relatifs à l'acquisition, la livraison et la pose des colonnes enterrées).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention ci-jointe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et Deux-Sèvres Habitat ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Dominique SIX

Vice-Président Délégué